ccas@ville-orval18.fr

Centre Communal d'Ad

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID: 018-261800304-20240409-DELIB20240410-DE

2, rue de la iviali 18200 ORVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONVOCATION:

27.03.2024

L'an deux mil vingt quatre

Le neuf Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de

Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange-KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès-BONNIN Christine -

GIRAUDON Julie – PORTIER Sergiane- BODIN Marie – LE LIBOUX Edith MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GABILLAT Eric - GIBAULT

Stéphane - MALASSENET Bruno

Nombre de Membres:

en exercice:17

votants:

présents: 14 Excusés: Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

16 M BISSONNIER Patrice a donné pouvoir à M ANDRIAU Alain

Non Excusé: M LECAS Medhi

M Bruno MALASSENET a été élu secrétaire

Affectation du résultat 2023 : 2024-10

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif 2023, le Conseil d'Administration du CCAS constate les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		I	
Recettes		Dépenses	
Recettes 2023	1 006 304.00 €	Dépenses 2023	962 065,11 €
résultat exercice 2023	44 238,89 €		
excédent 2022 reporté	158 674,03 €	déficit 2022	0,00 €
résultat 2023excédent	202 912.92 €		

Recettes		Dépenses	
Recettes 2023	66 209.00 €	Dépenses 2023	76 617.48€
résultat exercice 2023			10 408.48€
excédent 2022 reporté	13 553.27 €	déficit 2022 reporté	
résultat 2023 excédent	3 144.79 €		

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



RESTES A REALISER 2023 à reporter	sur 2024		
Recettes	0€	Dépenses	0€
résultat RAR		Déficit	

BESOIN DE FINANCEMENT	
résultat investissement	3 144.796
résultat RAR	
Besoin de financement	(

Affectation du résultat 2023:

202 912.92 €

202 912.92 € à l'article 002

€ à 'article 1068

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2023 proposé ci-dessus.

Pour copie conforme, A ORVAL, le 9 Avril 2024

NA La Présidente du CCAS,

Le secrétaire de séance

Bruno MALASSENET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 12 Avril 2024